

MAC CROISSANCE FCP SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 23 mai 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.599.959, un actif net de D : 4.575.093 et un déficit de D : 67.912, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par Amen Bank représentent à la clôture de l'exercice 27,97% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 21 Mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2012**
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	3 506 391	2 815 094
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 278 338	2 372 254
Obligations et valeurs assimilées		1 092 139	302 503
Titres OPCVM		135 914	140 337
Placements monétaires et disponibilités		1 087 279	1 618 731
Placements monétaires	5	999 743	499 897
Disponibilités		87 536	1 118 834
Créances d'exploitation		6 289	-
TOTAL ACTIF		4 599 959	4 433 825
 PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	23 799	22 027
Autres créditeurs divers	9	1 067	607
TOTAL PASSIF		24 866	22 634
 ACTIF NET			
Capital	12	4 545 891	4 374 266
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		24	23
Sommes distribuables de l'exercice en cours		29 178	36 902
ACTIF NET		4 575 093	4 411 191
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 599 959	4 433 825

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	63 109	102 889
Dividendes		42 208	38 642
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 901	64 247
Revenus des placements monétaires	7	44 597	37 578
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		107 706	140 467
Charges de gestion des placements	10	(63 756)	(72 405)
REVENU NET DES PLACEMENTS		43 950	68 062
Autres charges	11	(8 506)	(18 349)
RESULTAT D'EXPLOITATION		35 444	49 713
Régularisation du résultat d'exploitation		(6 266)	(12 811)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		29 178	36 902
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		6 266	12 811
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(122 489)	99 896
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		60 176	(348 793)
Frais de négociation		(41 043)	(51 377)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(67 912)	(250 561)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(67 912)	(250 561)
Résultat d'exploitation	35 444	49 713
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(122 489)	99 896
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	60 176	(348 793)
Frais de négociation	(41 043)	(51 377)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(37 332)	(305)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	269 146	(3 497 895)
Souscriptions		
- Capital	1 340 571	76 815
- Régularisation des sommes non distribuables	113 524	(2 361)
- Régularisation des sommes distribuables	(444)	472
Rachats		
- Capital	(1 145 029)	(3 812 893)
- Régularisation des sommes non distribuables	(35 806)	251 740
- Régularisation des sommes distribuables	(5 391)	(13 489)
- Droits de sortie	1 721	1 821
VARIATION DE L'ACTIF NET	163 902	(3 748 761)
ACTIF NET		
En début de période	4 411 191	8 159 952
En fin de période	4 575 093	4 411 191
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	24 182	44 608
En fin de période	25 263	24 182
VALEUR LIQUIDATIVE	181,099	182,416
TAUX DE RENDEMENT	0,11%	(0,27%)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 3.506.391 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		2 099 702	2 278 338	49,80%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	2 099 702	2 278 338	49,80%
ADWYA	48 360	291 213	386 203	8,44%
BIAT	2 950	194 572	186 986	4,09%
CARTHAGE CEMENT	104 950	285 663	374 672	8,19%
ELECTROSTAR	15 640	252 283	303 760	6,64%
SALIM	11 133	273 424	285 027	6,23%
SIMPAR	2 500	176 304	168 920	3,69%
SITS NS 2012	66 666	199 998	199 998	4,37%
SOMOCER	147 574	426 245	372 772	8,15%
Titres OPCVM	-	140 621	135 914	2,97%
FCP SERENA	750	75 595	68 687	1,50%
FCP VIVEO	582	65 026	67 227	1,47%

Obligations de sociétés & valeurs assimilées		1 006 500	1 092 139	23,87%
<u>Obligation de sociétés</u>		325 000	331 927	7,26%
Emprunt obligataire Amen Bank	1 500	75 000	77 629	1,70%
Emprunt obligataire Amen Bank subordonné 2012 TV TMM+1,3%	2 000	200 000	202 475	4,43%
Emprunt obligataire Banque de Tunisie et Emirats 2011 A TV TMM+1,3%	500	50 000	51 823	1,13%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		521 750	539 507	11,79%
- BTA 6,9% 05/2022 (15 ANS)	500	521 750	539 507	11,79%
<u>Bons du Trésor Zéro Coupons</u>	-	159 750	220 705	4,82%
BTZC 10/2016	300	159 750	220 705	4,82%
TOTAL		3 246 823	3 506 391	76,64%
Pourcentage par rapport au total des actif				76,23%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2011	2 466 088	52 752	296 254	2 815 094	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	5 873 256			5 873 256	
Titres OPCVM	4 509 449			4 509 449	
Obligations de sociétés	250 000			250 000	
Bon du trésor et assimilables	521 750			521 750	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(5 849 271)			(5 849 271)	61 366
Titres OPCVM	(4 509 449)			(4 509 449)	(1 190)
Obligations de sociétés	(15 000)			(15 000)	-
* Plus ou moins values					
Actions cotées			(117 902)	(117 902)	
Bon du trésor et assimilables			(164)	(164)	
Titres OPCVM			(4 423)	(4 423)	
* Intérêts courus		33 051		33 051	
Soldes au 31 décembre 2012	3 246 823	85 803	173 765	3 506 391	60 176

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 999.743, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>				
Certificat de dépôt au 04/01/2013 (au taux de 3,85%)	Amen Bank	999 145	999 743	21,85%
TOTAL		999 145	999 743	21,85%
Pourcentage par rapport au total des actif			21,73%	

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 63.109, contre un solde de D : 102.889 au 31 décembre 2011, et se détaillent comme suit :

	2012	2011
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	42 208	38 642
des titres OPCVM	37 850	28 720
	4 358	9 922
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	20 901	64 247
intérêts des BTA et BTZC	7 277	3 805
	13 624	60 442
TOTAL	63 109	102 889

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 44.597 contre D : 37.578 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2012	2011
Intérêts des certificats de dépôts	32 374	26 915
Intérêts des dépôts à vue	12 223	10 663
TOTAL	44 597	37 578

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 23.799, contre un solde de D : 22.027 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	16 042	13 752
Rémunération du dépositaire	3 154	1 389
Rémunération du CAC	4 603	6 886
Total	<u>23 799</u>	<u>22 027</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 1.067, contre un solde de D : 607 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	444	387
Autres	623	220
Total	<u>1 067</u>	<u>607</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 63.756, contre un solde de D : 72.405 au 31 décembre 2011, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	57 960	65 823
Rémunération du dépositaire	5 796	6 582
Total	<u>63 756</u>	<u>72 405</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 8.506 contre un solde de D : 18.349 au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CAC	3 313	6 248
Redevance du CMF	4 912	5 578
Services bancaires et assimilés	84	118
Autres	197	6 406
Total	<u>8 506</u>	<u>18 349</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	4 374 266
Nombre de parts émises	24 182
Nombre de copropriétaires	61

Souscriptions réalisées

Montant	1 340 571
Nombre de parts émises	7 411
Nombre de copropriétaires nouveaux	6

Rachats effectués

Montant	(1 145 029)
Nombre de parts rachetées	(6 330)
Nombre de copropriétaires sortants	(11)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(122 489)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	60 176
Régularisation des sommes non distribuables	77 718
Droits de sortie	1 721
Frais de négociation	(41 043)
Capital au 31-12-2012	
Montant	4 545 891
Nombre de parts	25 263
Nombre de copropriétaires	56

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2012	2011	2010	2009	2008
Revenus des placements	4,263	5,809	5,218	5,094	4,023
Charges de gestion des placements	(2,524)	(2,994)	(4,668)	(3,095)	(2,044)
Revenus net des placements	1,740	2,815	0,550	1,999	1,978
Autres produits	-	-	-	-	0,001
Autres charges	(0,337)	(0,759)	(0,313)	(0,306)	(0,339)
Résultat d'exploitation (1)	1,403	2,056	0,237	1,694	1,640
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,248)	(0,530)	(0,226)	0,371	0,196
Sommes distribuables de l'exercice	1,155	1,526	0,012	2,065	1,836
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(4,849)	4,131	0,713	5,691	1,368
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2,382	(14,424)	23,167	10,891	8,877
Frais de négociation	(1,625)	(2,125)	(2,430)	(2,629)	(2,692)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(4,091)	(12,417)	21,450	13,953	7,553
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,688	10,361	21,687	15,647	9,193
Droits de sortie	0,068	0,075	0,063	0,024	2,029
Résultat non distribuable de l'exercice	(4,023)	(12,342)	21,513	13,977	9,582
Régularisation du résultat non distribuable	3,076	10,313	4,863	2,489	0,464
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,947)	(2,029)	26,377	16,466	10,046
Valeur liquidative	181,099	182,416	182,926	158,603	141,908
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	1,39%	1,64%	2,73%	2,06%	1,49%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,42%	0,18%	0,20%	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,64%	0,84%	0,01%	1,37%	1,34%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.
- Une commission de succès si MAC CROISSANCE FCP réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+4. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.